

**Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section Montréal-Sud du SPEQ -MIDI
du samedi 9 avril 2016, au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, à Montréal (10h-12h)**

1. **L'ordre du jour** suivant a été proposé et adopté :
 1. Ouverture de l'assemblée.
 2. Comptage des membres en règle présents pour vérifier si le quorum est atteint.
 3. Explications concernant le Congrès du SPEQ et l'élection des six délégué(e)s de notre section.
 4. Premier vote pour l'envoi de la présidente et de la vice-présidente comme délégué(e)s au congrès du SPEQ.
 5. Présentation des candidat(e)s aux autres postes et second vote pour l'envoi des quatre autres délégué(e)s.
 6. Informations (Questions à notre représentante-réseau; prochaine activité de mobilisation : 5 à 7 prévu en juin....).
 7. Clôture de l'assemblée.

2. **Comptage des membres** en règle présents : avec 33 professeur(e)s présent(e)(e)s, le quorum pour tenir le vote des délégué(e)s au congrès est atteint.

Aline Gagnon, représentante réseau par intérim et Roger Gagné, agent de griefs et d'information au SPEQ sont également présents.

3. Roger Gagné donne les explications concernant le Congrès du SPEQ.
Ce congrès réunit les 4 composantes du SPEQ : ITHQ, ITA, Conservatoires, MIDI, ce qui représente environ 40 délégué(e)s – dont 24 du SPEQ.
Les élections des délégué(e)s se déroulent en ce moment. Montréal Est, n'ayant pas de comité exécutif et étant une section inactive, ne pourra pas envoyer de délégué(e). En revanche, suite au travail du syndicat en ce sens, il y aura deux délégué(e)s de Montérégie, même s'il n'y a pas là de comité exécutif.

Notre section (Montréal Sud) a droit à l'envoi de 6 délégué(e)s. Plusieurs membres du comité exécutif veulent y aller.

Diane Proulx, présidente du comité exécutif de la section Montréal Sud : « Pour faire des changements, notamment dans le redécoupage des sections à Montréal, l'inscription de nouveaux membres, pour que les occasionnels s'y retrouvent. »

Nora Boudamdan (qui suit le dossier du redécoupage de Montréal), vice-présidente :
« Pour présenter le redécoupage. Et les droits des occasionnels. »

Le Congrès doit entériner les décisions et les orientations concernant le prochain mandat, décisions et orientations du syndicat, que le président exécutera.

On y procèdera à l'élection du/de la président(e) du syndicat (poste occupé actuellement par Claude Tanguay), du/de la représentant(e) réseau (poste occupé actuellement par intérim par Aline Gagnon).

Le Congrès a lieu le samedi 4 juin 2016. L'ordre du jour sera envoyé deux semaines avant sa tenue. Les délégué(e)s arrivent le vendredi, ce qui permet des réunions informelles.

4. L'on procède, dans un premier temps, à l'**élection de la présidente et de la vice-présidente** de la section, Mesdames Diane Proulx et Nora Boudamdan. Roger Gagné est secrétaire du vote. Il précise toutefois qu'il n'y a pas de hiérarchie dans la délégation, pas de différence entre occasionnels et permanents. Chaque délégué(e) est là pour défendre les intérêts du MIDI et non pas exclusivement ceux de sa section.

Proposition faite par : Christine Baudaux.

Approuvée par : Michelle Bérubé.

5. Les professeur(e)s qui souhaitent être élu(e)s comme délégué(e) au congrès du SPEQ se présentent et expliquent leur motivation à être délégué(e).

Proposition faite par : Véronique Vézina.

Approuvée par : Lucie Lamy.

Il s'agit de :

- Flavia Garcia, professeure permanente, UQAM, conseillère du comité exécutif de la section Montréal-Sud du SPEQ –MIDI;
- Amir Ansari, professeur permanent, U de M;
- Paul Giguère, professeur occasionnel, UQAM.
- Donald L'espérance, professeur occasionnel, UQAM;
- Mireille Poirier, professeure permanente, Cégep du Vieux-Montréal;
- Brigitte Verdière, professeure occasionnelle (Alpa, Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce) à Notre-Dame de Grâce), membre du comité exécutif de la section Montréal-Sud du SPEQ –MIDI et représentante au Comité des relations de travail;

Les motivations des candidat(e)s se recoupent : défense des droits des professeur(e)s à temps plein et partiel, la plupart ayant été occasionnel(le)s avant d'être permanent(e)s. Flavia Garcia insiste aussi sur l'importance de conserver un historique du syndicat qu'elle possède en tant que professeure depuis de nombreuses années.

Donald L'espérance, déjà actif syndicalement aux Commissions scolaires, se réjouit de la mobilisation actuelle. La mobilisation actuelle donne également l'envie de s'impliquer à Mireille Poirier.

Pour les quatre délégué(e)s restants, on procède au vote secret. Chaque membre en droit de voter reçoit quatre papiers vierges. Sur chacun, il inscrit 1 nom, celui du professeur(e) qu'il nomme comme délégué(e).

Proposition faite par : Frédéric Chevassus.

Approuvée par : Dick Doonan.

À l'issue du vote, sont désigné(e)s comme représentant(e)s de notre section au Congrès du SPEQ : Amir Ansari, Flavia Garcia, Paul Giguère, Brigitte Verdière.

6. Divers

5 à 7

Diane Proulx propose d'organiser un 5 à 7, le vendredi 10 juin après le Congrès, ce qui permettra de transmettre les nouvelles du Congrès. On y soulignera aussi les départs à la retraite qui ont eu lieu récemment.

Redécoupage Île de Montréal

Le Comité ad hoc proposera une consultation sur un redécoupage en deux, trois sections ou une seule. L'objectif est de rendre la situation de Montréal plus simple et de faciliter la représentation des professeur(e)s et la gestion des sections. Il faut aussi réfléchir à la date prise en compte pour l'inscription à une section ou une autre, les professeur(e)s occasionnel(le)s changeant parfois de centre d'enseignement en cours d'année (actuellement, on est inscrit à la section du lieu d'enseignement au 31 octobre).

La section de Laval souhaite aussi mener plus d'actions conjointes avec notre section. Elle serait prête à participer financièrement à nos actions au pro rata de membres participants.

L'impact sur les professeurs d'avoir 1, 2 ou 3 sections syndicales est indirect : plus on a de sections, plus on a de représentant(e)s et la ristourne syndicale augmente (= montant de base de 200\$ + 12 \$ pour chaque membre enregistré au 31 octobre qui est reversé par le SPEQ central aux sections). Les fonds permettent alors de mener des activités de mobilisation. En revanche, s'il y a moins de sections, il y a moins de risques que les occasionnel(le)s changent de section selon leur affectation.

Négoiations concernant la convention collective

Aline Gagnon, représentante-réseau, annonce qu'une entente de principe a été paraphée entre le SPEQ et le Conseil du Trésor. Les négociations ont commencé le 19 décembre 2014 et se sont achevées le 8 avril 2016.

Le SPEQ va proposer un mode de consultation des membres. Ce sont les membres qui acceptent ou non la nouvelle convention de travail. Il s'agira sans doute d'assemblé(e)s générales par régions et d'un vote au siège du SPEQ. Chaque membre en règle aura le droit de voter. Il faut que tous les professeur(e)s - permanent(e)s occasionnel(le)s – acceptent le nouveau texte à une majorité de 55 %. Si cette majorité n'est pas atteinte, les délégué(e)s retourneront à la table de négociation en indiquant les articles litigieux.

Aline Gagnon ne peut pas nous dévoiler le contenu du texte, mais elle dit que les acquis des professeur(e)s permanent(e)s ont été maintenus. Pour les occasionnel(le)s, on en saura plus ultérieurement.

Les statuts du SPEQ stipulent que le document de consultation doit être envoyé aux membres deux semaines avant la consultation elle-même.

Aline Gagnon souligne aussi qu'au prochain CRT (Comité de relations de travail), elle rappellera que l'employeur doit informer les employé(e)s sur le rôle du syndicat.

Enfin elle précise à quoi servent les cotisations syndicales :

- a. Payer les bureaux, les employés, les griefs (10 au MIDI sont en cours, ce qui signifie des frais d'avocat;
- b. Investissement des surplus dans des fonds;
- c. Ristournes aux sections membres;
- d. Frais des élections (qui ont lieu tous les deux ans).

On peut consulter les comptes sur le site Internet du SPEQ.

7. Levée de l'assemblée à 11h25.